

Le Grand Narbonne assure une permanence mensuelle de conseils pour répondre aux marchés publics

Comment répondre à un marché public ? Comment présenter sa candidature ? Quelles sont les obligations en matière de dématérialisation ?

Pour accompagner les entreprises et les informer sur les marchés publics, le Grand Narbonne a mis en place à partir du mois d'avril **une permanence mensuelle, tous les premiers jeudis du mois sur rendez-vous**, à l'hôtel d'agglomération à Narbonne. En effet, nombreux sont les entrepreneurs à renoncer à candidater à un marché public faute de connaissance des procédures et de la réglementation.

C'est pourquoi le Grand Narbonne développe **ce nouveau service de proximité** afin d'**aider les professionnels** - quelle que soit la taille de leur entreprise - **à mieux comprendre les procédures de marchés publics et à y répondre**.

- Prochaine permanence le **jeudi 2 mai**
 - de **9h à 12h**
 - **hôtel d'agglomération du Grand Narbonne**, 12, boulevard Frédéric Mistral à Narbonne
 - sur **rendez-vous** uniquement.
- Inscriptions par **téléphone au 04 68 58 17 45** ou par mail **commandepublique@legrandnarbonne.com**